


Numéro	DL240607-CR01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes – Enseignement	
Objet	Participation de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden au projet NEFLE (Notre Ecole, Faisons-La Ensemble)	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 19 juin 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur HAAS Philippe
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DREYFUS Elisabeth
- Madame DIDELOT Sandra ayant donné procuration à Madame FRUH Marie-Josée
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLY Claude ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Madame MAGDELAINÉ Séverine ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame RINKEL Marie
- Monsieur BEAUJEU Rémy

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	13 juin 2024
Date de publication délibération :	2 juillet 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	2 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240619-DL240607-CR01-DE Date de réception préfecture : 02/07/2024

Numéro	DL240607-CR01	1/2
Matière	8.1.Domaines de compétences par thèmes - Enseignement	

VI. ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

3. PARTICIPATION DE LA VILLE D'ILLIRCH-GRAFFENSTADEN AU PROJET NEFLE (NOTRE ECOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE)

En 2023, le Conseil national de la refondation (CNR) a lancé le programme « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE) qui a pour objectif d'encourager différents projets pédagogiques à l'échelle d'une classe ou d'un établissement.

Le Fonds d'innovation pédagogique (FIP) a été créé pour concourir à cet objectif en finançant des initiatives s'inscrivant dans l'une des trois dimensions de la politique éducative soutenue par le CNR :

- L'excellence et l'élévation du niveau de tous les élèves : savoirs fondamentaux, évaluations, place des devoirs, temps de l'enfant ou de l'adolescent, personnalisation de l'accompagnement, apprentissage des langues, etc.
- La réduction des inégalités : continuum entre les différents temps de l'enfant, mixité sociale et scolaire, ouverture culturelle, aide à l'orientation, égalité filles-garçons, prévention du décrochage, etc.
- Le bien-être : santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents, etc.

Les initiatives sont lancées et concertées au sein même de l'école, intégrant professeurs, parents d'élèves, directeurs mais les acteurs du périscolaire.

Ainsi défini, le projet est porté *in fine* par le Maire, pour les établissements ressortant à la compétence communale, devant les instances académiques qui seront chargées d'instruire la demande avant décision de l'Inspection de l'éducation nationale.

Cet acte d'introduction du projet devant les instances académiques se traduit par la signature d'une lettre d'intérêt par le Maire.

Si le financement est accordé, une convention sera établie entre la Commune et l'Académie pour définir les modalités du versement des fonds.

Numéro	DL240607-CR01	2/2
Matière	8.1.Domains de compétences par thèmes - Enseignement	

A Illkirch-Graffenstaden, des projets potentiellement éligibles au soutien du Fonds d'innovation pédagogique sont susceptibles de voir le jour. Deux sont d'ores et déjà en cours de construction. Un premier au sein de l'école élémentaire du Nord, avec l'aménagement d'une bibliothèque, et un second à l'école élémentaire Adélaïde Hautval avec l'aménagement d'une cour.

Les dossiers de demande doivent impérativement intégrer une lettre d'intérêt signée par le Maire.

VU la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 et notamment son article 186 ;

VU le code de l'éducation et notamment son article L. 211-8 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de décider de la participation de la Commune au projet « Notre école faisons-la ensemble ! » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Fonds d'innovation pédagogique et à signer les lettres d'intérêt pour tout projet qui y serait éligible.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME